



WEBINAIRE

29 sept. 2022

S'INSCRIRE

HORAIRES  
De 17h00 à 18h00

#### OPTIMIND

Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 55 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 400 collaborateurs autour de cinq practices : *Actuarial & Financial Services, Financial & Accounting Services, Corporate Risk Services, Risk Management, Strategy & Management Consulting.* Les services d'externalisation de Gestion et de BPO sont adressés par Eosa, société portée par Optimind, dédiée à ces activités.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

#### INSCRIPTION

Votre inscription est requise au plus tard le 28 septembre 2022. Le lien vers le webinaire vous sera envoyé dès la confirmation de votre inscription.

Pour vous inscrire, cliquez directement [sur ce lien](#).

optimind.  
manage risk, build your future

Strategy | **FINANCE** | Risk | Compliance | Human Resources

Digital Transformation | Market | Data | BPO

## IFRS 17

### Les nouveaux enjeux introduits par la norme IFRS 17 dans le pilotage des frais généraux

La norme IFRS 17 publiée par l'IASB entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Pour la première fois dans l'histoire de la comptabilité d'assurance, les règles de comptabilisation des contrats d'assurance vont être harmonisées.

Cette réglementation repose sur une nouvelle approche de la définition du contrat d'assurance, et par conséquent de l'évaluation de la rentabilité d'une opération d'assurance. Ces évolutions conduisent les assureurs à devoir analyser et piloter leurs frais généraux selon une nouvelle optique :

- jusqu'à présent, les assureurs devaient retraiter leurs frais conformément au concept de « frais par destination » qui permet de reclasser les frais généraux en fonction de la finalité des dépenses engagées ;
- désormais, les assureurs doivent analyser la rentabilité d'un contrat d'assurance en identifiant de manière exacte les frais « rattachables » ou « attribuables » à ce contrat, par opposition aux frais qui ne peuvent être reconnus comme étant générés par une opération d'assurance.

À l'occasion de ce webinaire, les experts d'Optimind aborderont les problématiques soulevées par l'obligation pour les assureurs de distinguer les frais « rattachables » ou « attribuables » aux contrats en portefeuille.

#### INTERVENANTS

**Delphine Le Lijour**, partner Expert-Comptable *Financial & Accounting Services*  
**Jérôme Polizzi**, manager *Financial & Accounting Services*

#### PROGRAMME

- Présentation du nouveau cadre conceptuel introduit par IFRS 17 pour déterminer la rentabilité des opérations d'assurance
- Impact du concept de frais « rattachables / attribuables » sur l'évaluation de la rentabilité des activités d'assurance
- Allocations des coûts

Pour plus d'informations [www.optimind.com](http://www.optimind.com)